

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 50**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le dimanche 26 août à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le mardi 21 août 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

**ABSENTS : Edouard BOS ; Michel JORCIN**

**POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD**

Madame Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : projet gîte touristique : demande de subvention au Département de l'Isère**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de *construction d'un gîte touristique* bénéficie d'ores-et-déjà d'une subvention du Département de l'Isère, à travers la Dotation territoriale d'un montant de 88 225,00 €, correspondant à 50% de la dépense prévisionnelle éligible (estimée initialement à 176 450,00 € HT).

Les évolutions du projet ainsi que les montants retenus pour les différents lots suite à la consultation des entreprises, conduisent à réévaluer le coût prévisionnel du projet, à hauteur de 230 899,19 € HT. Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de plan de financement ajusté, et de solliciter un complément de financement au Département de l'Isère.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Intervenants	9 515,00 €	Département de l'Isère <b>initiale</b>	88 225,00 €	50 %
Architecte	13 950,00 €	Département de l'Isère <b>complément</b>	27 219,60 €	
Travaux	207 434,19 €	Communauté de communes de l'Oisans	20 000,00 €	9 %
		Autofinancement	95 454,59 €	6 %
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>230 899,19 €</b>		<b>230 899,19 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité

approuve la réalisation du projet au regard de l'évolution de son coût prévisionnel,

sollicite un complément de subvention auprès du Département de l'Isère à hauteur de 27 219,60 €,

et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD

